



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE TERRASSE

Occupation du domaine public

Année

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMMERCE :

Nom / Enseigne :

Adresse :

.....

Code postal / Ville :

N° de téléphone :

E-mail :

COORDONNEES DU GERANT :

Nom :

Prénom :

Adresse:

.....

Code postal / Ville :

N° de téléphone :

E-mail :

DEMANDE DE TERRASSE :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____ agissant en qualité de
gérant(e), sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse ouverte, sans ancrage au
sol

de _____ m²

pour la période du _____ au _____.

Plan détaillé ci-dessous comportant :

- la situation du commerce et son voisinage
- la largeur du trottoir (sachant que le permissionnaire devra laisser un passage d'1,40 mètre minimum)
- l'emplacement que vous désirez occuper (qui est à dessiner de couleur différente) complété des dimensions exactes et des distances qui le sépare de la devanture commerciale, du trottoir, la voirie

PIECES A FOURNIR

- Photo récente de l'établissement
- Une photocopie de l'inscription de l'Etablissement au registre du Commerce (datant de moins de 3 mois)
- Une copie de la licence d'autorisation d'un débit de boisson et / ou de la licence de restauration
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation

AVERTISSEMENT :

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables et cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- La Ville de Baccarat se réserve donc le droit de modifier ou de suspendre l'autorisation d'occupation à tout moment pour tout motif d'intérêt public ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la date de fin de l'autorisation du droit de terrasse ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation de la terrasse ouverte ;
- Votre terrasse devra être nettoyée quotidiennement ;
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique, la remise en état pourra vous être facturée ;
- Rappel de la redevance d'occupation du domaine public pour terrasse qui s'élève à 9 euros du m² (délibération du 2 mai 2012).

**Votre demande doit être envoyée ou déposée
en Mairie de BACCARAT, auprès du service Urbanisme
2 rue Adrien Michaut
54120 BACCARAT
03 83 76 35 35**